

LOI N° 2003-07 DU 05 MARS 2003

portant autorisation de ratification de
l'accord de crédit additionnel n° 3479-BEN
signé le 06 novembre 2002 entre la République
du Bénin et l'Association Internationale de
Développement dans le cadre du financement du
programme de réforme des dépenses publiques.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

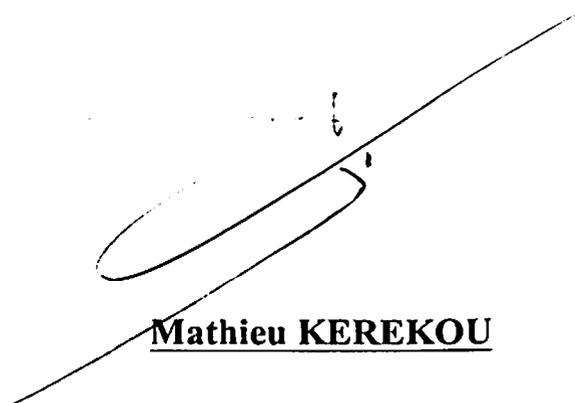
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'accord de crédit additionnel n° 3479-BEN signé le 06 novembre 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du programme de réforme des dépenses publiques pour un montant de sept millions six cent mille (7.600.000) Droits de Tirage Spéciaux (DTS), soit environ six milliards huit cent vingt millions (6.820.000.000) de FCFA.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 05 mars 2003,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOÛROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE
4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAEE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESEP 3 UNIPAR FDSP 2 JO 1.